NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	15/10/2001	437.024.194	17	BEF	01642.4908	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : VAN HELMONT

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : PLACE PETER BENOIT N° : 15K Bte :
Code postal : 1120 Commune : BRUXELLES
Registre : RC Greffe de : Bruxelles N° : 010518289

Numéro de TVA ou numéro national ! 437.024.194 !

DATE ! 29/03/1989 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	26/09/2001			
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01/01/2000	au	31/12/2000	
Exercice précédent du	01/01/1999	au	31/12/1999	

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : non

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- VAN HELMONT MICHEL
  Gérant
  STREEKBAAN 113
  1800 VILVOORDE Belgique

Nombre total de pages déposées : 17
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

N° NAT.	437.024.194	01642.4909	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	16.940.147	15.540.630
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	168.000	263.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	2.552.511	1.057.994
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	505.955	132.241
C. Mobilier et matériel roulant	24	290.383	213.339
D. Location-financement et droits similaires	25	1.756.173	712.414
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	14.219.636	14.219.636
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	4.600.440	4.602.737
V. Créances à plus d'un an	29	3.255.289	
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	3.255.289	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	752.924	4.422.873
A. Créances commerciales	40	711.408	540.918
B. Autres créances	41	41.516	3.881.955
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	7.483	
IX. Valeurs disponibles	54/58	263.583	15.169
X. Comptes de régularisation	490/1	321.161	164.695
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	21.540.587	20.143.367

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	365.277	1.093.738
I. Capital (ann. III)	10	250.000	250.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(500.000)	(500.000)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1.496.707	1.496.707
A. Réserve légale	130	75.000	75.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	1.421.707	1.421.707
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(1.381.430)	(652.969)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		86.729
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		86.729
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	21.175.310	18.962.900
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	13.769.013	12.051.589
A. Dettes financières	170/4	9.559.250	12.051.589
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	9.559.250	9.047.513
2. Autres emprunts	174/0		3.004.076
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	4.209.763	
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	6.935.800	6.904.071
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	2.079.024	2.020.827
B. Dettes financières	43	270.020	152.891
1. Etablissements de crédit	430/8	215.020	47.891
2. Autres emprunts	439	55.000	105.000
C. Dettes commerciales	44	2.384.505	2.314.008
1. Fournisseurs	440/4	2.384.505	2.314.008
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.759.953	1.980.698
1. Impôts	450/3	1.411.625	1.507.060
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	348.328	473.638
F. Autres dettes	47/48	442.298	435.647
X. Comptes de régularisation	492/3	470.497	7.240
T O T A L D U P A S S I F	10/49	21.540.587	20.143.367

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	10.352.989	11.440.042
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	4.713.468	4.494.832
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	5.639.521	6.945.210
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(3.360.041)	(3.373.994)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(801.534)	(660.320)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4	(158.644)	(38.283)
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7	86.729	(86.729)
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(249.894)	(519.536)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	1.156.137	2.266.348
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	2.065	2.250
Charges financières (-)	65	(604.323)	(594.442)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	553.879	1.674.156
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76	121.403	154.900
Charges exceptionnelles (-)	66	(521.988)	(149.064)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	153.294	1.679.992
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(881.755)	(881.709)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		798.283
Perte de l'exercice (-)	67/70	(728.461)	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		798.283
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(728.461)	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(1.381.430)	(652.969)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		798.283
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(728.461)	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(652.969)	(1.451.252)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	1.381.430	652.969
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	9.037.781	8159	3.550.597	8355	14.219.636
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	4.663.465	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	(3.531.038)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	9.037.781	8199	4.683.024	8395	14.219.636
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	8.774.781	8269	2.492.603	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	95.000	8279	706.534	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	(1.068.624)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	8.869.781	8329	2.130.513	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	168.000	8339	2.552.511	8565	14.219.636

II.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités de devise)	Résultat net (+) ou (-) (en unités de devise)
	Nombre	%	%				
- INTRAMEX Num. nat. : 424.115.969 PLACE PETER BENOIT 15K 1120 BRUXELLES BELGIQUE	761	100,00	000,00	31/12/2000	BEF	1.099.204	391.293
- NEW BRE Num. nat. : 450.398.021 PLACE PETER BENOIT 15K 1120 BRUXELLES BELGIQUE	3.850	100,00	000,00	31/12/2000	BEF	2.720.777	429.764

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES		750.000	750

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
VAN HELMONT MICHEL		500.000	
TOTAL	871	500.000	

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	2.079.024	3.861.923	9.907.090

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	6	7
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4,8	4
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	8.424	6.885
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.930.786	2.428.437
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	428.836	483.522
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	419	462.035
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SURETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919	12.200.000	
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	3.255.289
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de TVA ou le numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000001176638

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 307

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	3,3	2,7	4,8(ETP)	4 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	5.745	2.679	8.424 (T)	6.885 (T)
Frais de personnel	102	2.106.944	1.253.097	3.360.041 (T)	3.374 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
B. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	4	2	5,3
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	2	3,3
Contrat à durée déterminée	111	2		2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	2	1	2,5
Femmes	121	2	1	2,8
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	2	3,3
Ouvriers	132			
Autres	133	2		2

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1	1	1,4

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504	2	2	
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	8	6,7
. total pour l'exercice précédent	560	5	3,7

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

N° NAT.	437.024.194	01642.4922	A 14.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill est supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			-	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
	L	NR	020,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage				
	D	NR	020,00 - 040,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant				
	L	NR	020,00 - 000,00	000,00 - 000,00
*	L	NR	020,00 - 000,00	000,00 - 000,00
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier				
	D	NR	020,00 - 040,00	000,00 - 000,00
	L	NR	010,00 - 020,00	000,00 - 000,00
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

* Actifs détenus en location-financement

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif comporte des dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes ne font pas l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.